Informations (sans vote)

Assemblée Générale ordinaire du 28 novembre 2026

Ligue Corse de Football

Information n°1 (sans vote)

Règlement particulier – Coupe de Corse (article 1)

AVANT MODIFICATION

COUPE DE CORSE – ARTICLE 1 :

La Coupe de Corse est ouverte à tous les clubs de l'Ile. Les engagements sont obligatoires aux clubs séniors disputant les championnats régionaux et ou nationaux et devront être effectués sur Footclub avant le 15 Juillet, le règlement des droits d'engagements ~~devra parvenir à la Ligue.~~

~~Si un club engage son équipe, évoluant en championnat de N1, N2 ou N3, les joueurs ne peuvent pas purger leur sanction pour le championnat régional.~~

APRÈS MODIFICATION

COUPE DE CORSE – ARTICLE 1 :

La Coupe de Corse est ouverte à tous les clubs de l'Ile. Les engagements sont obligatoires aux clubs séniors disputant les championnats régionaux et ou nationaux et devront être effectués sur Footclub avant le 15 Juillet, le règlement des droits d'engagements **se fera via le compte club.**

Suppression du second paragraphe (purge des sanctions des joueurs d'équipes évoluant en championnat national).

Information n°2 (sans vote)

Règlement particulier – Coupe de Corse (article 3)

AVANT MODIFICATION

COUPE DE CORSE – ARTICLE 3 :

La compétition se dispute en deux phases :

- ~~1ère phase géographique et dirigée (tours préliminaires réservés,~~ prioritairement aux clubs de R4, puis R3, puis R2, et R1 en fonction du nombre d'engagés, pour atteindre les 32 clubs en 16èmes de finale~~)~~.
- ~~2ème phase :~~ la compétition propre à partir des seizièmes de finale (tirage intégral).

APRÈS MODIFICATION

COUPE DE CORSE – ARTICLE 3 :

La compétition se dispute en deux phases :

- **Le tour préliminaire est réservé** prioritairement aux clubs de R4, puis R3, puis R2, et R1 en fonction du nombre d'engagés, pour atteindre les 32 clubs en 16èmes de finale.
- **La** compétition propre à partir des seizièmes de finale (tirage intégral).

Information n°3 (sans vote)

Règlement particulier – Challenge d'encouragement (article 1)

AVANT MODIFICATION

CHALLENGE D'ENCOURAGEMENT (Alex STRA) – ARTICLE 1 :

Il est organisé chaque année une compétition par élimination directe entre toutes les équipes de R2, R3, R4. Les engagements sont obligatoires.

La compétition se dispute en deux phases :

- ~~1ère phase géographique et dirigée (tours préliminaires réservés,~~ prioritairement aux clubs de R4, puis R3, puis R2, en fonction du nombre d'engagés, pour atteindre les 32 clubs en 16èmes de finale~~)~~.
- ~~2nde phase,~~ la compétition propre à partir des seizièmes de finale (tirage intégral).

Il n'est autorisé à participer à cette compétition qu'un maximum de trois joueurs ayant évolué avec l'équipe supérieure dans l'un des deux derniers matchs de championnat précédant la rencontre.

L'équipe supérieure ne jouant pas le même jour : un joueur qui a participé à l'une des trois dernières rencontres officielles disputées par l'équipe supérieure ne peut participer à cette compétition.

Pour la Finale, possibilité d'inscrire un gardien de but remplaçant supplémentaire soit 15 joueurs sur la feuille de match.

APRÈS MODIFICATION

CHALLENGE D'ENCOURAGEMENT (Alex STRA) – ARTICLE 1 :

Il est organisé chaque année une compétition par élimination directe entre toutes les équipes de R2, R3, R4. Les engagements sont obligatoires.

La compétition se dispute en deux phases :

- **Le tour préliminaire est réservé** prioritairement aux clubs de R4, puis R3, puis R2, en fonction du nombre d'engagés, pour atteindre les 32 clubs en 16èmes de finale.
- **La** compétition propre à partir des seizièmes de finale (tirage intégral).

Il n'est autorisé à participer à cette compétition qu'un maximum de trois joueurs ayant évolué avec l'équipe supérieure dans l'un des deux derniers matchs de championnat précédant la rencontre.

L'équipe supérieure ne jouant pas le même jour : un joueur qui a participé à l'une des trois dernières rencontres officielles disputées par l'équipe supérieure ne peut participer à cette compétition.

Pour la Finale, possibilité d'inscrire un gardien de but remplaçant supplémentaire soit 15 joueurs sur la feuille de match.

Information n°4 (sans vote)

Règlement particulier – Challenge d'encouragement (article 4)

AVANT MODIFICATION

CHALLENGE D'ENCOURAGEMENT – ARTICLE 4 :

Les recettes brutes ~~des matches~~ sont partagées de la façon suivante :

- Déduction des divers frais prévus à l'Article 21 du Règlement des Compétitions.
- ~~Frais de déplacement des équipes.~~
- Le reste de la recette sera partagé par parts égales.

APRÈS MODIFICATION

CHALLENGE D'ENCOURAGEMENT – ARTICLE 4 :

Les recettes brutes **de la finale** sont partagées de la façon suivante :

- Déduction des divers frais prévus à l'Article 21 du Règlement des Compétitions.
- Le reste de la recette sera partagé par parts égales.

Suppression de la déduction des frais de déplacement des équipes.

Information n°5 (sans vote)

Règlement particulier – Challenge d'encouragement (article 7)

AVANT MODIFICATION

CHALLENGE D'ENCOURAGEMENT – ARTICLE 7 :

~~L'Article 31 du Règlement Général des Compétitions de la Ligue s'applique au présent règlement. La recette nette est partagée par parts égales entre les deux clubs en présence, quel que soit le lieu de la rencontre. Le déficit éventuel est supporté par moitié par chacun des clubs en présence. Le club visité versera une indemnité de déplacement au club visiteur suivant le barème fixé par la L.C.F.~~

APRÈS MODIFICATION

CHALLENGE D'ENCOURAGEMENT – ARTICLE 7 (réservé) :

Suppression de l'intégralité de l'article (partage de la recette nette et du déficit, indemnité de déplacement au club visiteur).

Information n°6 (sans vote)

Compétitions régionales de jeunes – Préambule

AVANT MODIFICATION

PRÉAMBULE :

Le présent règlement, complément des Statuts de la L.C.F., du règlement d'administration générale, et du règlement général des compétitions, a pour but de régler, par délégation du comité directeur, les relations entre la Commission régionale des ~~jeunes~~ et les clubs. ~~Au cas où, par extraordinaire, un article de ce règlement se trouverait en contradiction avec les Règlements Fédéraux, il est précisé que ceux-ci doivent être appliqués dans leur plénitude.~~

APRÈS MODIFICATION

PRÉAMBULE :

Le présent règlement, complément des Statuts de la L.C.F., du règlement d'administration générale, et du règlement général des compétitions, a pour but de régler, par délégation du comité directeur, les relations entre la Commission régionale des **compétitions** et les clubs.

Suppression de la phrase relative à la primauté des Règlements Fédéraux.

Information (sans vote)

Test en U18 R1 Elite – phase 2 de la saison 2026-2027

Pendant la phase 2 du championnat U18 R1 Elite de la saison 2026-2027, les rencontres se joueront à titre de test avec les règles suivantes :

- Chaque équipe pourra inscrire **16 joueurs** sur la feuille de match, dont 5 remplaçants.
- Chaque équipe peut effectuer au maximum **5 remplacements définitifs**, en **trois sessions** de remplacement au maximum pendant le temps de jeu, hors remplacements effectués à la mi-temps.
- Un joueur remplacé ne peut plus participer à la rencontre. Ces règles s'appliquent également au temps additionnel.

Bilan en juin 2027

Ce test a pour objectif de préparer nos équipes régionales à une éventuelle accession au niveau national. Il fera l'objet d'une analyse avec les éducateurs des équipes concernées, les techniciens de la Ligue et des membres de la commission des compétitions, une fois la saison terminée.